

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Reconversion du site Air Products - Construction de bâtiments de logements et de bureaux

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCCV MERIDIEN

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Bruno BENI, Gérant

RCS / SIRET

8 8 0 8 5 8 8 4 0 0 0 1 5

Forme juridique

SCCV

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique 39	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Démolition de l'intégralité des bâtiments et aménagements du site Air Products.

Reconversion du site avec la construction d'un bâtiment de logements en R+8 sur un niveau de sous-sol partiel avec une dépendance de bureaux en R+1 sans sous-sol en partie Sud (bâtiment "AVENUE"), et d'un autre bâtiment de logements en R+9 sans sous-sol (bâtiment "SIGNAL").

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet consiste en la reconversion du site industriel "Air Products" en un ensemble de bâtiments d'habitation et de bureaux à l'Est de la ville de Schiltigheim, le long de l'Avenue Pierre Mendès France et du canal de la Marne au Rhin.

Les bâtiments et aménagements existants seront démolis, de nouveaux réseaux (humides et secs) seront mis en place.

Sur cette parcelle de 8 730 m<sup>2</sup>, 5 112 m<sup>2</sup> sont prévus de rester en pleine terre, soit 58,56 % de la surface du site.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le projet sera réalisé en une seule tranche.

Il entraînera la démolition des bâtiments et aménagements existants et la construction de nouveaux réseaux, voiries, espaces verts et bâtiments à usage de logements et de bureaux.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Deux bâtiments seront alors créés :

- Le bâtiment "AVENUE" en R+6+Attique en limite Nord du site parallèlement à l'avenue, contenant 91 logements. Un niveau de sous-sol partiel est envisagé au droit de ce bâtiment pour la réalisation de parking (50 places). Le RdC et le 1<sup>e</sup> étage sont aussi dédiés à un usage de parking (34 + 52 places) ainsi qu'à des "caves", des locaux vélos et des locaux techniques. Une dépendance de bureaux en R+1 sans sous-sol sera accolée à ce bâtiment en façade Sud.

- Le bâtiment "SIGNAL" en R+9 sans sous-sol, contenant 57 logements.

Les espaces extérieurs seront aménagés majoritairement en espaces verts récréatifs, avec des haies et des arbres non fruitiers en pleine terre, mais également des potagers et des arbres fruitiers dans des bacs remplis d'1 m d'épaisseur de terre végétale d'apport saine (respect du règlement du PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg en zone de restrictions d'usage n°14 - cf annexe complémentaire AC3). Un local vélo est prévu contre l'angle Nord-Ouest du bâtiment "SIGNAL", et 14 places de parking pavées extérieures sont également projetées.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet est soumis à permis de construire et à permis de démolir.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette	8 730 m2
Surface de plancher Logements	10 382 m2
Surface de plancher Bureaux	467 m2
Surface de plancher totale	10 849 m2
Nombre de places de stationnement	150 (136 intérieures + 14 extérieures)

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

4 avenue Pierre Mendès-France  
67300 SCHILTIGHEIM

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 07°45'43" ... Lat. 48°36'22" \_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" ... Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" ... Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Schiltigheim est couverte par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Eurométropole de Strasbourg (cf annexe complémentaire AC1).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Schiltigheim est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondation de l'Eurométropole de Strasbourg. Celui-ci a été approuvé le 20 avril 2018 (cf AC2).  La commune de Schiltigheim n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site a fait l'objet d'une étude historique et de multiples investigations sur les sols/gaz du sol/eaux souterraines par les bureaux d'études ERM (2017 pour AIR PRODUCTS), ARCHIMED Environnement (2019 pour TOPAZE PROMOTION) puis GINGER-BURGEAP (2019-2020 pour AIR PRODUCTS). Ces études mettent en évidence notamment une pollution par les COHV sous un local technique et un impact ponctuel mais significatif par les hydrocarbures au Nord du site (cf AC8). Par ailleurs, le site est en zone de restriction d'usages n°14 du PLUi de l'EMS (cf AC3).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre des travaux de dépollution, un suivi de la qualité des eaux souterraines au droit du site (nappe phréatique du Rhin) sera réalisé par des prélèvements d'eau par le biais de piézomètres déjà en place sur le site, avant (1 campagne sur 2 ouvrages), pendant (2 campagnes sur 1 ouvrage) et après (4 campagnes sur 1 ouvrage) les travaux. Ces prélèvements seront très ponctuels (environ 20-30 min) et à très faible débit (environ 10 L/min), et n'auront donc aucune influence notable sur la nappe phréatique. (cf Plan de Gestion en AC8)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un niveau de sous-sol partiel est prévu sous le futur bâtiment "AVENUE", ce qui générera des déblais. Cependant, des sous-sols existent actuellement sur le site et il faudra donc les combler, tout comme les fouilles de purge qui seront réalisées dans le cadre de la dépollution du site. Le bilan déblais-remblais de l'opération sera a priori quasiment nul.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La visite de site réalisée par ARCHIMED Environnement en juin 2019 a révélé qu'il n'y avait aucun arbre ni autre végétation au droit du site. Par ailleurs, aucun nid d'oiseaux n'a été constaté sur site, y compris dans les bâtiments.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le PPRi de l'Eurométropole de Strasbourg, le site est situé en zone d'inondation par remontée de nappe non débordante (zone jaune - cf AC1), avec un CPHE centennale par remontée de nappe de 135,5 m IGN69. Ainsi, les mesures indiquées dans le règlement du PPRi seront respectées, avec notamment des dalles de rez-de-chaussée au-dessus de la cote 136 m IGN69.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	BURGEAP a mis à jour le Plan de Gestion (PG) le 09/07/2020 en tenant compte de l'ensemble des données environnementales connues (yc ERM et ARCHIMED) et des attentes de la DREAL67, déjà incluse dans le processus de réhabilitation du site via la cessation d'activité du site industriel. Un diagnostic complémentaire et une mise à jour du PG seront réalisés après démolition du site (sous contrôle DREAL67). Les travaux de dépollution (excavation des 2 zones polluées) seront suivis et contrôlés avant, pendant et après travaux par un bureau d'études certifié (cf p.48/49 du PG en AC8).
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les futurs habitants et travailleurs représentent de nouveaux déplacements. Cependant, à l'heure actuelle, un certain nombre de travailleurs sont également employés sur le site, et l'activité industrielle actuelle induit par ailleurs de nombreux déplacements liés à son fonctionnement (camions de livraison, visiteurs, etc). L'impact sur le trafic sera donc quasiment nul.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les cartes PPBE montrent une bande de quelques mètres en limite Nord avec du bruit entre 65 et 70 dB(A) dû à l'avenue. Le reste du site est en zone < 65 dB(A) - cf AC4. Le bâtiment projeté a été reculé de quelques mètres vers l'intérieur du site. En outre, une étude acoustique sur l'isolement des façades a été réalisée par QUALICONSULT (cf AC9). En phase chantier, tout sera mis en œuvre pour limiter les nuisances : vitesse de circulation réduite, cheminement camion canalisé, horaires de chantier adaptés.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seules émissions lumineuses proviendront des fenêtres des logements en soirée, et de quelques éclairages de voirie et espaces extérieurs de nuit.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La qualité de l'air ambiant du site a été vérifiée via les cartographies produites par ATMO GRAND EST et via la cartographie de zone de vigilance qualité de l'air du PLUi de l'EMS. Le site est localisé en dehors de zones à enjeux. Les concentrations mesurées sont en dessous des valeurs limites.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales du projet seront gérées par infiltration en respectant la nouvelle doctrine de gestion des EP de la région Grand Est (février 2020) et le PLUi de l'EMS. D'après ce dernier, le site est en zone de restrictions d'usage n° 14 et "l'infiltration en l'état de l'EP collectée" est interdite ; mais l'infiltration sera ici réalisée au droit de sols sains ou après substitution de sols impactés (si besoin), pour garantir la non contamination de la nappe phréatique. Les eaux usées seront rejetées dans les réseaux publics existants par raccordement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet produira des déchets inertes uniquement en phase de chantier. Le stockage des déchets tout au long du chantier sera organisé de façon à séparer les matériaux selon leur destination finale. Dans tout les cas, la valorisation sera privilégiée. Le Maître d'ouvrage veillera à ce que les sociétés assurant le transport et le traitement des déchets disposent d'une déclaration préfectorale valide et des autorisations nécessaires.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture,ylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2. Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3. Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Concernant le risque sanitaire, le projet ne débutera pas tant qu'un bureau d'études environnementales certifié n'aura pas validé la bonne gestion des impacts mis en évidence et tant qu'un arrêté préfectoral d'encadrement des travaux ne sera pas édité par la Préfecture (sous demande de la DREAL-service ICPE). Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'oeuvre d'un bureau d'études spécialisé en sites et sols pollués pour assurer le respect du Plan de Gestion et de l'arrêté préfectoral. Des contrôles seront réalisés par un bureau d'études indépendant sur les sols en bords et fonds de fouilles, sur les gaz du sol en fond de fouille de l'impact COHV. Un suivi de la qualité des eaux souterraines sera également assuré avant/pendant/après les travaux ; en cas d'augmentation des teneurs, un pompage d'urgence pour filtration sur charbon actif et/ou écrémage (si HCT) pourra être réalisé. Si, dans le cadre du diagnostic complémentaire et/ou des travaux de dépollution, des teneurs supérieures à celles prises en compte pour l'EQRS déjà réalisée sont mesurées (découvertes inopinées), les calculs de risques sanitaires (et le Plan de Gestion si nécessaire) seront mis à jour pour s'assurer de la compatibilité entre l'état environnemental du site et le projet envisagé. Les travaux seront adaptés en conséquences.

Concernant le bruit induit par l'avenue Pierre Mendès-France, des mesures d'isolement des façades seront prises conformément à l'étude QUALICONSULT pour atténuer les nuisances relatives au bruit au niveau du bâtiment projeté au Nord du site.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du contexte environnemental, les enjeux du site portent essentiellement sur le volet Sites & Sols Pollués et sur le volet acoustique. Concernant la partie SSP, de multiples études ont été réalisées débouchant sur un Plan de Gestion du site déjà transmis à la DREAL67, et mis à jour suite aux remarques de celle-ci. Comme détaillé ci-dessus, les travaux seront encadrés avant, pendant et après leur réalisation par un bureau d'études environnementales certifié et par les services de l'Etat, et le projet de construction ne débutera pas tant que l'absence de risque sanitaire pour les futurs usagers ne sera pas validée. Concernant la partie acoustique, l'étude réalisée par QUALICONSULT a permis de définir les mesures d'isolement des façades nécessaires au respect des réglementations dans ce domaine. Les enjeux du site ayant été étudiés en détails et avec les acteurs concernés (DREAL67, Ville...), la réalisation d'une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
AC1- PPRi de l'Eurométropole de Strasbourg + plan de zonage, partie 5.1
AC2- Fiche d'information des risques de la ville de Schiltigheim, partie 5.1
AC3- Cartographie de zones de vigilance du PLUi de l'EMS et son règlement, partie 5.1
AC4- Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Communauté Urbaine de Strasbourg, partie 5.1
AC5- Cartes de bruit stratégiques de l'Eurométropole de Strasbourg, partie 6.1
AC6- Courrier d'avis favorable au projet de la Ville de Schiltigheim, partie 6.1
AC7- Récépissé de notification à la Préfecture, partie 6.1
AC8- Rapport "Diagnostic complémentaire du milieu souterrain et mise à jour du Plan de Gestion" - GINGER-BURGEAP (09/07/2020), partie 6.1 *
AC9- Rapport acoustique Isolements de façade - QUALICONSULT (2020), partie 6.1
* Ce rapport reprenant l'ensemble des données issues des études environnementales antérieures, y compris celles réalisées par les bureaux d'études ERM et ARCHIMED Environnement, seul celui-ci a été fourni dans ce dossier pour ne pas l'alourdir.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à ENTZHEIM

le, 23/09/2020

Signature

**SCCV MERIDIEN**  
1A RUE PEGASE  
67960 ENTZHEIM  
03 90 29 78 20  
Tél : 890 858 840 00015